

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	03/12/2021
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	_____
Qui ont pris part au vote :	23	- La transmission en Préfecture le :	03/12/2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Madame GIUJUZZA adjointe,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,
NERINI, MARCHAND, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,
VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame CAPRINI représentée par Monsieur LUPI-GRASSO Christophe,
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA,
Madame DEBONO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

67.2021 Autorisation à donner à Madame le Maire pour signer les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la mise en accessibilité et la restructuration de la mairie de Gattières

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 48/2020 du 02 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à lancer et signer les marchés de travaux,

Vu la délibération n°19/2020 du 11 juin 2020 qui, en son article 4, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % du montant total des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les délibérations n°44/2021 du 15 juillet 2021 et n°59/2021 du 14 octobre 2021 qui autorisent Madame le Maire à signer les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant du contrat initial par lot lorsque les crédits sont inscrits au budget,

AR Prefecture

006-210600649-20211125-67_2021-DE
 Reçu le 03/12/2021
 Publié le 03/12/2021

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission marchés publics qui s'est tenue le 08 novembre 2021,
 Considérant les crédits inscrits au programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020,

Considérant les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage en cours de travaux, les avenants suivants récapitulent les modifications à apporter aux différents contrats du marché de travaux :

Lot 2 : DÉMOLITION GROS OEUVRE VRD
Titulaire : Groupement GASTAUD / VANUCCI

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		274 427,63 €	329 313,16 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 15 juillet 2021	8 498,89 €	10 198,67 €
2	Avenant 2 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 14 octobre 2021	-765,00 €	-918,00 €
3	Avenant 3 : Démolition partielle des plafonds - phase 2. Total avenant 3	6 188,75 €	7 426,50 €
TOTAL CUMULE DES AVENANTS 1 à 3		13 922,64 €	16 707,17 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		288 350,27 €	346 020,32 €

L'avenant représente une augmentation de : 5,07 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :	- €	0,00 €
Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :	13 922,64 €	16 707,17 €

Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
Titulaire : MENUISERIE AZUREENNE

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		84 769,65 €	101 723,58 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1. Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer l'avenant le 15 juillet 2021	11 525,00 €	13 830,00 €
2	Avenant 2 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 14 octobre 2021	-2 057,34 €	-2 468,81 €
3	Avenant 3 : Organigramme des clés - phase 1 Total avenant 3	306,00 €	367,20 €
TOTAL AVENANTS 1 à 3		9 773,66 €	11 728,39 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		94 543,31 €	113 451,97 €

Le cumul de l'avenant représente une augmentation de : 11,53 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :	0,00 €	- €
Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :	9 773,66 €	11 728,39 €

AR Prefecture

006-210600649-20211125-67_2021-DE
Reçu le 03/12/2021
Publié le 03/12/2021

**Lot 13 – ÉLECTRICITÉ
Titulaire : MONTELEC**

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		207 435,16 €	248 922,19 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1. Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer l'avenant le 15 juillet 2021	8 135,16 €	9 762,19 €
2	Avenant 2 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 14 octobre 2021	13 068,04 €	15 681,65 €
3	Avenant 3 : Modification des prises de la phase 1 Total avenant 3	3 195,06 €	3 834,07 €
TOTAL AVENANTS 1 et 2		24 398,26 €	29 277,91 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		231 833,42 €	278 200,10 €

Le cumul de l'avenant représente une augmentation de : 11,76 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :

- € | 0,00 €

Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :

24 398,26 € | 29 277,91 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la passation des avenants tels que détaillés ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les dits avenants.

Récapitulatif des modifications apportées au marché de travaux, après la présente délibération

Lot	Libellé	HT notifié	Modification Conseil Municipal		nouveau montant marché HT
			juillet et octobre 2021	novembre 2021	
1	Désamiantage	29 982,90 €			29 982,90 €
2	Gros œuvre	274 427,63 €	7 733,89 €	6 188,75 €	288 350,27 €
3	Etanchéité	99 089,43 €	-2 153,00 €		96 936,43 €
4	Charpente couverture	60 080,04 €			60 080,04 €
5	Traitement de façades	64 675,14 €			64 675,14 €
6	Menuiseries extérieures en aluminium	134 885,52 €	-4 249,50 €		130 636,02 €
7	Cloisons - Doublages	112 127,58 €		4 408,44 €	116 536,02 €
8	Menuiseries intérieures	84 769,65 €	9 467,66 €	306,00 €	94 543,31 €
9	Revêtements de sol durs / faïence	48 499,98 €	4 374,26 €		52 874,24 €
10	Revêtements de sol souples / peinture	102 376,07 €	15 677,40 €		118 053,47 €
11	Structure métallique Serrurerie	74 878,69 €	-346,11 €		74 532,58 €
12	Plomberie Sanitaire CVC	161 398,68 €	-336,60 €		161 062,08 €
13	Electricite	207 435,16 €	21 203,20 €	3 195,06 €	231 833,42 €
14	Ascenseur	62 976,00 €			62 976,00 €
	TOTAL	1 517 602,47 €	51 371,20 €	14 098,25 €	1 583 071,92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 23 voix pour, 4 abstentions (Madame GREC-MERESSE dont pouvoir de Madame SMOLDERS et Monsieur PARAGE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO) :

- Approuve la passation des avenants tels que détaillés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer les dits avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,